



Concept de protection valable dès le 10 janvier 2022

Vestiaires et couloirs

- Port obligatoire du masque dès 12 ans
- Respecter la distance de 1,5 mètre
- Maximum 5 personnes dans les vestiaires

Entraînements

- Pour les personnes dès 16 ans, l'accès au dojo est réservé aux personnes guéries ou vaccinées (2G) et le port du masque y est obligatoire. Si tous les participants sont, en plus, vaccinés/guérés depuis moins de 4 mois ou testés (2G+), le cours a lieu sans masque. Le contrôle est effectué par le moniteur en charge du cours.
- Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à participer aux entraînements.
- Désinfection obligatoire des pieds et des mains avec le désinfectant fourni par le Bushido, avant et après l'entraînement.
- Respect de la distance de 1,5 mètre quand cela est possible.
- Pour permettre le traçage des contacts, le moniteur tient une liste de présence pour chaque entraînement. Sur demande, il la remettra à la personne responsable du plan coronavirus (voir plus bas).
- Les personnes qui seraient testées positives au COVID-19 avertiront dans les meilleurs délais le responsable du plan coronavirus (voir ci-dessous).

Responsable du plan coronavirus au sein du Bushido

Alexandre Oettli, tél. 079 345 40 53, a.oettli@bushido-pully.ch